

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 79-165 du 14 juillet 1979

chargeant le Camarade Adolphe BIAOU Ministre
de la Fonction Publique et du Travail de
l'intérim du Camarade Issifou BOURAÏMA Ministre
de la Santé Publique pour compter du 12 Juillet
1979.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU L'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977. portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU Le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement et
le décret n° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le décret n° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services rattachés à
la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du
Gouvernement modifié par le décret n° 78-174 du 6 Juillet 1978 ;

D E C R E T :

Article 1er.— Pour compter du 12 Juillet 1979, le Camarade Adolphe BIAOU Minis-
tre de la Fonction Publique et du Travail est chargé de l'intérim
du Ministre de la Santé Publique pendant l'absence du Camarade
Issifou BOURAÏMA.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Fait à COTONOU, le 14 Juillet 1979

Mathieu KEREKOU

Ampliatioms : PR 6 CC PRPB 4 MEPT -- MSP 4

Autres Ministères 13 SPD 2 BN 2 UNB-FASJET 4 DPE-DAJL-INSAE 6 ICE et ses Sections
4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 JORPB 1.